

**COMMUNE DE L'ILE TUDY**

**CAHIER des CLAUSES PARTICULIERES**

**C. C P.**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

**OBJET DE LA CONSULTATION**

**RECUPERATION DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL et  
INHUMATION DES RELIQUES DANS L'OSSUAIRE COMMUNAL**

## **1- Objet du marché :**

La présente consultation a pour objet la récupération de concessions au cimetière communal et l'inhumation des reliques dans l'ossuaire communal.

### **1-1 Décomposition par tranches et en lots :**

Sans objet.

### **1-2 Intervenants :**

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de l'île Tudy.

Personne à contacter : Le Corre Pascal responsable des services techniques au 06 80 05 11 56.

### **1-3 Assurances :**

#### **Responsabilité :**

L'entreprise titulaire du marché devra fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile, au titre de sa responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché, en état de validité à la date d'effet du présent marché.

## **2- Pièces constitutives du marché :**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

### **a) Pièces particulières :**

- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix
- Le détail estimatif
- Le plan du cimetière
- Les photos des monuments à enlever (les demander au 06 80 05 11 56)

## **3- Prix :**

### **3- 1 Tranches conditionnelle :**

Il n'est pas prévu de tranches conditionnelles

### **3-2 Variation des prix :**

Les prix sont fermes et définitifs.

### **3-3 Modalités de règlement :**

Sur présentation de facture portant objet et n° du marché.

### **4- Durée du marché et délai d'exécution :**

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 3 mois à partir de la notification des travaux (hors saison estivale).

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les travaux ne peut excéder 1 mois.

### **5- Contrôles et réception des travaux :**

Les opérations de contrôles ont pour but de constater la correspondance entre les prestations fournies et les spécifications du marché.

Une réception de fin de travaux sera réalisée en présence de l'entreprise, elle sera constatée par un représentant de la commune.